



Erreur de date d'audience sur convocation

Par **mijette_old**, le **30/11/2007** à **21:59**

voici mon cas:

apres une garde a vue pour conduite sous alcol, on m'a remis ma convocation à laquelle j'etais censee me rendre le 25 novembre, c'est à dire un dimanche. cela constitue t'il un vice de forme? si oui combien de temps prend la procédure d'annulation?

merci de vos réponses

Par **Jurigaby**, le **01/12/2007** à **12:51**

Bonjour.

Oui, c'est un vice de forme...

Mais n'allez surtout pas croire que cela annule toute la procédure..
La nullité ne touche que la citation en justice.

Autrement dit, vous n'avez plus qu'à attendre que l'on vous délivre une nouvelle citation.